

POLE COHESION SOCIALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

ARRETE N° 2023-79

**PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE 2021-208 D'AUTORISATION DE LA MAISON
D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL DE BOSGENET**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et plus exactement les articles L312-1, L313-1 à L313-9 relatifs aux autorisations, R313-1 à R313-10 relatifs aux dispositions générales des droits et obligations des établissements et services sociaux et médicaux sociaux, D313-11 à D313-14 relatifs aux contrôles de conformité des établissements ;

Vu le Code civil et notamment son article 375 ;

Vu le Code des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31/01/1979 autorisant l'ouverture de la Maison d'Enfants à Caractère Social de Bosgenet à compter du 01/02/1979 ;

Vu la convention au titre de l'Aide sociale du 26/03/1979, son avenant 1 en date du 30/11/1982 et son avenant 2 en date du 02/10/1995 ;

Vu l'arrêté du Conseil départemental de la Creuse du 01/03/2000 ;

Vu l'arrêté 2021-208 du 29/11/2021 renouvelant l'autorisation de la MECS à compter du 01/01/2022 ;

Vu la demande faite par la MECS lors de la procédure budgétaire 2023 déposé en novembre 2022 ;

Vu la dernière évaluation externe en date du 12/11/2014 ;

Sur proposition du Directeur Général Adjoint des Services du Pôle Cohésion Sociale ;

ARRETE

Article 1 : La Maison d'enfants à caractère social de Bosgenet, située 2 Bosgenet 23140 PIONNAT, gérée par la Fondation AJD- Maurice GOUNON dont le siège social est situé 3 Montée du Petit Versailles à Caluire

(69300), est autorisée à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une capacité de suivante :

- 17 places en internat en chambre individuelle sur le site 2 Bosgenet à Pionnat (23140)
- 6 places externalisées en appartement autonome pour favoriser l'autonomie chez les + de 16 ans. (en cas de besoins, ces jeunes pourront également être accueillis sur le site de Pionnat).

L'établissement est ouvert 365 jours par an.

Les autres articles restent inchangés.

POUR AMPLIATION

GUERET, le 17 avril 2023

Pour la Présidente du Conseil Départemental
et par délégation,
le Directeur Général Adjoint en charge
du Pôle Cohésion Sociale

Philippe METGE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

VALERIE SIMONET